

VAN STAËVEL Jean-Pierre,
Droit mālikite et habitat à Tunis au xive siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al-Rāmī.

Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2008, 694 p.
 ISBN : 978-2724704433

Ce livre, comme Jean-Pierre Van Staëvel l'indique dans ses Remerciements, est « la version remaniée » de la thèse de doctorat qu'il a soutenue en janvier 2000. De cet excellent travail universitaire, la présente publication garde les qualités : l'ouvrage est extrêmement bien documenté (la bibliographie de 47 p. en témoigne), l'auteur y suit pas à pas, dans un style itératif et en multipliant titres, sous-titres, introductions et conclusions partielles, un raisonnement toujours prudent et d'une grande honnêteté intellectuelle. Le lecteur peut ainsi suivre aisément de longs développements très théoriques sur « la production normative en tant qu'objet d'histoire », car c'est bien là le cœur de cet ouvrage, une réflexion avant tout centrée « sur les mécanismes d'appropriation et la production de la norme » (p. 588).

En introduction, J.-P.V.S. retrace les étapes de l'historiographie consacrée à la ville islamique et à celle de l'utilisation des textes de droit – des recueils jurisprudentiels mālikites en particulier – dans le cadre d'études historiques et sociologiques sur l'Occident musulman médiéval. Il présente de manière rigoureuse les nombreuses sources, principalement juridiques, mises à profit dans ce travail et justifie le parti pris de « préciser souvent de manière assez développée les conditions générales d'évolution » du droit mālikite en soulignant qu'il était « difficile de bâtir une argumentation en éludant constamment les circonstances de la formation de la doctrine » (p. 39).

C'est ainsi à l'élaboration doctrinale qu'il dédie la première partie de son ouvrage (partie organisée en quatre chapitres) pour « revenir aux premières strates du discours juridique » (p. 43) et, comme il le résume très bien p. 381, présenter « les idées essentielles qui structurent la production normative mālikite en matière de propriété immobilière, de construction et de rapports de voisinage ». Partant du contexte général d'essor et de diffusion du mālikisme dans l'Occident musulman (p. 45), J.-P.V.S. s'attarde sur le *Kitāb al-Qaḍā'* d'Ibn al-Imām (savant tudélan mort à la fin du IV^e/X^e siècle) qui, « en l'état actuel de la recherche, est le premier texte mālikite entièrement consacré au droit de la construction qui nous ait été conservé » (p. 32). L'étude approfondie de cet ouvrage lui permet de mettre en évidence « la prééminence [dans le

droit musulman] de la propriété individuelle » (p. 82) – propriété tempérée par différents concepts liés au droit d'usage et au préjudice – sur les propriétés collectives (impasses, rues, souks). Il souligne également la quasi-absence de l'autorité publique dans le discours du juriste et la place avant tout répressive qui est attribuée à celle-ci dans la gestion des espaces de la ville. Cette première partie se termine par une analyse des « modes de présentation de la norme juridique et d'organisation de la divergence dans les *Kitāb al-Qaḍā'* » (p. 189). Elle met en évidence le pluralisme normatif du *fiqh* mālikite qui permet une adaptation du droit à la variété et à l'évolution des réalités sociales.

La deuxième partie du livre (composée de trois chapitres) recentre le questionnement sur la ville de Tunis dans la première moitié du VIII^e/XIV^e siècle à travers l'étude du *Kitāb al-lān* d'Ibn al-Rāmī (expert judiciaire et maître maçon tunisois de ce siècle). J.-P.V.S. commence par présenter le milieu judiciaire tunisois (différents cadis, autres magistrats et muftis) et les liens qu'il entretient avec le pouvoir hafside en soulignant le ralliement progressif des savants mālikites, par le biais de leur intégration institutionnelle, et l'émergence d'une élite juridico-religieuse proprement tunisoise. Il met l'accent sur la légitimation du corpus doctrinal existant par son rattachement aux *uṣūl al-fiqh* (Coran, Tradition prophétique, consensus des savants et raisonnement analogique) et examine les techniques juridiques (*iğtihād* et *taqlīd*, *istiṣḥāb*) et les outils conceptuels (notions de *mašhūr*, *’amal*, *’urf* et *’āda*) dont disposent les juges et jurisconsultes de Tunis « pour s'assurer la maîtrise des modalités de production et de reconduction de la norme » juridique. Le *Kitāb al-lān* est pris comme témoin « de l'effectivité d'un système juridique qui vise à assurer une certaine régularité à la production normative » (p. 377).

Les deux tiers du travail sont donc consacrés à un vaste corpus de droit mālikite encadré par deux textes clés – le second étant largement héritier du premier – employés à une réflexion approfondie sur la constitution et la structuration progressive d'un discours normatif sur les questions liées au bâti. Le titre que portait la thèse de Van Staëvel, « Les usages de la ville. Discours normatif, habitat et construction urbaine dans l'Occident musulman médiéval (X^e-XIV^e siècles) », me semble pour cette raison plus en adéquation avec l'ensemble des réflexions avancées dans cet ouvrage. *Droit mālikite et habitat à Tunis au xive siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al-Rāmī* pourrait en revanche être le titre de la troisième partie.

Dans celle-ci, articulée autour de trois chapitres, l'auteur se propose « d'intégrer un ouvrage juridique [le *Kitāb al-lān*] dans son contexte historique et

architectural et d'apporter [...] quelques lumières sur certains des mécanismes sociaux, économiques et juridiques qui [...] contribuent à la production des structures matérielles de la ville» (p. 381). Il observe en premier lieu le phénomène de l'expansion urbaine de Tunis, définitivement capitale de l'Ifrīqiya, qui voit la multiplication des mosquées à prône à l'initiative du pouvoir hafside. Il souligne cependant «la faiblesse des investissements matériels et symboliques» (p. 392) des gouvernants qui préfèrent se tenir à l'écart de la société citadine. La dynamique urbaine semble résulter de stratégies immobilières, celle de l'État mais aussi celle des grands possédants, qu'une pratique juridique pragmatique légitime en validant l'appropriation des biens du Trésor public. L'étude aborde ensuite la question de l'architecture domestique : le développement est alors illustré par des cas précis relevant de l'expérience pratique d'Ibn al-Rāmī. J.-P.V.S. en tire d'intéressantes conclusions sur la maison tunisoise, sur les problèmes liés à la densification du bâti (mitoyenneté, indiscretions visuelles, écoulements et autres nuisances) et sur la «fabrique de la ville» (p. 486), ses rues, ses impasses, ses souks et le territoire qui l'entoure. Le cadre se resserre enfin sur la fonction de l'expert judiciaire et les enjeux de l'expertise.

L'ensemble de l'étude est ponctué de longues citations extraites du *Kitāb al-Qadā'* et du *Kitāb al-lān* - citations remarquablement traduites - qui ne sont pas là à titre illustratif mais autour desquelles se construit véritablement le raisonnement. Il faut aussi saluer la grande attention portée au vocabulaire et à sa contextualisation, ainsi qu'aux traductions des concepts juridiques autour desquels s'articule tout le développement. La présence d'un index regroupant les noms propres (d'auteurs, de juristes, de lieux, de tribus...), mais aussi et surtout cette terminologie juridique rencontrée au cours du développement et accompagnée d'une définition succincte, guident utilement la lecture.

Si «le très long détour par le droit» (p. 588) donne parfois l'impression que les questions liées à la construction et aux rapports de voisinage ne sont qu'un prétexte – alors qu'elles sont le point de départ –, l'objectif de «dépasser le stade d'une exploitation aléatoire et partielle des textes juridiques» est atteint : le parcours que J.-P.V.S. nous propose de suivre avec cet ouvrage et les conclusions qu'il en tire sur «l'interpénétration entre la théorie du droit et les usages du quotidien, comme entre la pratique juridique et les représentations du monde social» (p. 589) constituent désormais un passage obligé pour l'historien qui s'attèle à la littérature mālikite.

Élise Voguet
IRHT/CNRS